

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jean-Pierre Boutin

<https://www.cadre21.org/membres/6fec1a5eeb2f2daca2cb2eb2>

Date d'obtention : 2022-03-01 20:32:13

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Elle est issue d'un partenariat et vise à protéger les jeunes. Elle définit le rôle et les responsabilités de chacun.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Intervention rapide et efficace. Pas de contamination si une enquête devait être nécessaire. Protège mes élèves. Me permet d'agir rapidement et de ne rien oublier. M'assure d'agir conformément avec les lois.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Agir rapidement, ne consulter aucune image, éviter la propagation en saisissant les appareils. Les rassurer, les guider.